

OPERATION LIRE (Portée par le Conseil Régional)

DISPOSITIF EN FAVEUR DE LA LIBRAIRIE INDEPENDANTE EN POITOU-CHARENTES

Quoi ?

Dispositif de soutien à l'investissement et à l'exploitation.

Pour qui ?

Librairies indépendantes enregistrées au registre du commerce dans la rubrique 524 R de la nomenclature d'activités française (NAF) : commerce de détail de livres, journaux et papeterie.

Pourquoi ?

Pour favoriser la diffusion littéraire de qualité en Poitou-Charentes par le soutien des librairies indépendantes afin de garantir :

- la création
- la bibliodiversité
- et l'accès du plus grand nombre au pluralisme éditorial

Comment ?

Pour la labellisation (label attribué pour une durée de 1 an reconductible).

- avoir signé la charte « LIRE en Poitou-Charentes » (ensemble de préconisations non contraignantes, visant à aider les librairies les librairies à garantir un service qualitatif),
- avoir obtenu au moins 2/3 des points de la grille d'évaluation, dont les critères obligatoires,
- avoir obtenu un avis favorable du Comité d'évaluation.

Pour l'aide à l'exploitation :

- avoir obtenu le label « LIRE en Poitou-Charentes »
- avoir demandé une aide à l'exploitation

Pour l'aide à l'investissement (déménagement, réaménagement, agrandissement, extension, informatisation, création ou reprise).

- avoir obtenu le label « LIRE en Poitou-Charentes » ou
- avoir signé la charte « LIRE en Poitou-Charentes » ou

- avoir un projet d'investissement cohérent avec la charte et les conditions de labellisation.

Déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional (documents à télécharger sur le site du Conseil Régional), 15 rue de l'ancienne Comédie, BP 575, 86021 Poitiers cédex) ainsi qu'une copie du dossier à l'office du livre en Poitou-Charentes, 14 rue Boncenne, BP 80424, 86011 Poitiers cédex.

Contacts :

Service « Culture » du Conseil Régional

Nathalie JUTAND : 05.49.77.55.52

Chantal DENIS : 05.49.55.68.55 (c.denis@cr-poitou-charentes.fr)

Le Label LIRE* en Poitou-Charentes

*** Librairies Régionales Indépendantes d'Excellence**

Le Label « LIRE en Poitou-Charentes » permettra concrètement aux bénéficiaires :

- d'apposer sur la devanture du magasin le macaron « LIRE en Poitou-Charentes » délivré par la Région Poitou-Charentes,
- d'obtenir, sur demande, des aides dans le cadre du Plan régional pour le soutien et le développement des lieux de diffusion du livre en Poitou-Charentes.

Le Label « LIRE en Poitou-Charentes » sera attribué aux lieux de diffusion du livre qui ont :

- signé la Charte « LIRE en Poitou-Charentes »,
- obtenu au moins 2/3 des points de la grille d'évaluation (dont les critères obligatoires),
- obtenu un avis favorable du Comité d'évaluation.